

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce mardi 4 juillet 2017, séance à laquelle assistaient, MM. les Conseillers Denis Ricard, Louis Ricard, Michel Ricard et Gaston Wolfe, sous la Présidence de la Mairesse suppléante M^{me} Guylaine Perreault.

Ouverture de la séance (20 h 09)

M. le Maire Robert Perreault et M. le Conseiller Pascal Thuot sont absents à l'ouverture de cette séance.

2017-07-01 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté avec la modification ci-après :

QUE suivant le point d'ordre n° 10 « Écocentre, location de machinerie » que le point d'ordre n° 11 soit « Programme Réhabilitation du réseau routier local » et que les autres points d'ordre du jour soient renumérotés en conséquence.

2017-07-02 Approbation procès-verbal 12 juin 2017

Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

2017-07-03

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QU' au suivi et évolution des opérations de la bibliothèque municipale, des modifications doivent être apportées relativement à la fonctionnalité de cette dernière;

ATTENDU QUE la bibliothèque de la Municipalité de Saint-Alexis est membre du Réseau Biblio du Centre-du Québec de Lanaudière et de la Mauricie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des nouvelles règles soumises par le coordonnateur de la bibliothèque, de même que de la politique de retards pour les livres;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis adopte les nouvelles règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale et la politique de retards des livres;
- Plus particulièrement : les heures d'ouverture au public et usagers de la bibliothèque sont :
 - Lundi, 11h00 à 20h00
 - Mercredi, 18h00 à 20h00
 - Vendredi, 9h00 à 12h00
 - Samedi, 09h30 à 11h30
- Les amendes des frais de retard des usagers sont de 0,10 \$ par jour par document emprunté pour un maximum de 5,00 \$ par document;
- Les nouvelles règles de fonctionnement de la bibliothèque et la politique de retards des livres sont jointes en annexe de la présente résolution;

ET QUE

- La présente résolution abroge et remplace toute résolution, politique ou directive portant sur un même sujet et plus particulièrement la résolution portant le numéro 2015-09-09 adoptée le 8 septembre 2015.

2017-07-04

AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER 2017-2018
ACCEPTATION ET PAIEMENT
D/00023564-1-63023(14)-2015-06-22-66

- | | |
|----------------|--|
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Saint-Alexis a procédé au cours de l'exercice financier 2017 à des travaux d'amélioration et/ou de construction de routes sur son réseau routier municipal ; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité bénéficie d'une subvention de 820,00 \$ pour les travaux précités ; |
| ATTENDU QUE | lesdits travaux ont été exécutés à la satisfaction du conseil ; |
| ATTENDU QUE | le conseil approuve le présent rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux, lesquelles s'élèvent à 21 173,87 \$; |
| ATTENDU QUE | le conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le ministère des Transports ; |
| ATTENDU QUE | les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ; |
| EN CONSÉQUENCE | sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE : <ul style="list-style-type: none"> • Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante. |

- Le conseil recommande l'acceptation des travaux réalisés au réseau routier, de même que le paiement de l'ensemble des dépenses reliées au réseau routier municipal pour une somme totale de 21 173,87 \$.

2017-07-05

**COALITION DES ORGANISATIONS
ACADIENNES DU QUÉBEC**

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est un partenaire du Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie et qu'un des membres du conseil municipal siège au conseil d'administration du Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie;
- ATTENDU QUE le Festival Acadien Nouvelle-Acadie est composé des municipalités de Saint-Alexis, Saint-Jacques, Saint-Liguori et Sainte-Marie Salomé;
- ATTENDU QU' il serait souhaitable que les municipalités ci-avant mentionnées soient membres également de la coalition des organisations acadiennes du Québec;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de Saint-Alexis devienne membre de la Coalition des organisations acadiennes du Québec et procède au paiement de la cotisation annuelle au montant de 150,00 \$
- ET QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis désigne M. Denis Ricard pour représenter et maintenir un lien de communication avec l'administration de la coalition et son réseau de membres.

**Association des paramédics
Ambulance Joliette**

Correspondance de l'Association des paramédics d'Ambulance Joliette sous la signature de M. Ariel Poitras, président étant une demande de commandite dans le cadre d'une cérémonie soulignant le travail des paramédics d'ambulance Joliette et ambulance Montcalm.

Il est convenu de ne pas acquiescer à la demande.

2017-07-06

**EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE
DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALENA**

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;
- Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis :
 - Demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

- Copie de la présente résolution soit transmise à l'organisation « Les Producteurs de lait de Lanaudière ».

2017-07-07

CONVENTION D'ENTENTE ÉLECTION
MRC DE MONTCALM/MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la tenue d'élection municipale à l'automne 2017 et la tenue également d'élection à la préfecture de la MRC de Montcalm;

ATTENDU les dispositions de l'article 31 de l'annexe 1 de la Loi sur l'organisation territoriale lors d'une élection au poste de préfet simultanément à l'élection à un poste de membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de convention à intervenir relativement au titre de la présente;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis autorise la conclusion d'une entente en matière de fourniture de services à l'élection municipale 2017;

ET QUE

- Le maire et le directeur municipal et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer la convention d'entente et autres documents inhérents au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

2017-07-08

ÉCOCENTRE
LOCATION MACHINERIE

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la construction et à l'opération d'un écocentre intermunicipal présentement en vigueur et que de ce fait les municipalités de Saint-Alexis, de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne opèrent un écocentre intermunicipal sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;

ATTENDU QU' en fonction des activités et opération de l'écocentre le comité intermunicipal fondateur recommande de procéder en crédit-bail location d'une excavatrice de marque John Deere n° 310, année 2008 pour une période de 36 mois;

- Valeur de 55 000 \$
- Échange (11 000 \$)
- Location 36 mois à ± 1210 \$/mois, plus taxes applicables
- Valeur résiduelle de 6 600 \$

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le conseil de la Municipalité autorise la Municipalité de Sainte-Julienne pour et au nom des municipalités fondatrices de l'écocentre intermunicipal « *Bons Débarras* » à procéder à la location de la machinerie ci-avant mentionnée;
- Le conseil de la Municipalité demande de prévoir un plan d'entretien de ladite machinerie.

2017-07-09

PROGRAMME
RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU l'inscription de la Municipalité de Saint-Alexis au Programme d'aide financière pour la Réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales, projet élaboration des plans et devis;

ATTENDU la confirmation le 21 juin 2017, sous la signature de M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'une aide financière maximale de 11 024,00 \$ au programme d'aide financière ci-avant mentionné (plans et devis);

ATTENDU QU' une entente de contribution financière pour l'élaboration des plans et devis doit être convenue entre le Gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) et la Municipalité de Saint-Alexis;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- M. le Maire Robert Perreault soit autorisé pour et au nom de la Municipalité à signer l'entente à intervenir et autres documents inhérents au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n'entraînent pas l'adoption de résolution.

- Fermeture du bureau municipal, semaines du lundi 17 juillet au vendredi 28 juillet 2017 inclusivement (vacances estivales)

- Adoption récente du projet de Loi 122
 - Des informations sommaires sont transmises aux membres du conseil en regard de certaines modifications en vigueur depuis le 16 juin 2017.
 - Procédure d'adoption des règlements
 - Présentation d'un projet de règlement
 - Avis de motion
 - Diffusion de l'information en lien avec le processus d'adoption d'un règlement
 - Remise des documents aux élus
 - Lors des séances ordinaires du conseil (disponibilité 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance)
 - Procédure d'approbation, règlement d'emprunt
 - Approbation du Ministre seulement (travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou traitement des eaux usées, travaux pour éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, etc.)
 - Remboursement d'emprunt assuré par les revenus généraux de la Municipalité ou entièrement supporté par l'ensemble du territoire de la Municipalité.

2017-07-10 Adoption des comptes Sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes pré-autorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés 35718,56 \$

Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal 30013,22 \$

65731,78 \$

Comptes à payer

BuroPlus Martin	217,98 \$
Centre de jardin Marius Guilbault	996,44
Climatisation Vallée et fils inc.	313,31
Construction Julien Dalpé inc.	40025,10
Dazé, Neveu, arpenteurs-géomètres	304,68
Dunton, Rainville, senc	69,66
EBI environnement inc.	155,22
Fleuriste Zooz art-végé	114,98
Jean-Pierre et Danielle C. Lavoie	3923,53
Marion asphalte	23188,15
MRC de Montcalm	1544,00
M. Rémy Lanoue, directeur général	68,28
M ^{me} Jacynthe Lachapelle	44,54
M ^{me} Ginette Beauséjour, insp. en bâtiment et en environnement	2003,92
M. Benoît Pelletier, insp. voirie	808,43
Neopost Canada ltée	827,13
O. Coderre et fils ltée	1113,42
P.G. solutions	50,51
Photographie Christine	132,22
Plombicoleur du Nord	90,15

Solmatech inc.	12216,09
SPL Pavé-uni	4484,03
Univar Canada ltée	<u>1492,65</u>
	<u>94184,42</u> \$

2017-07-11 Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Guylaine Perreault, mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

 Guylaine Perreault,
 Mairesse suppléante

 Rémy Lanoue,
 Directeur général et
 Secrétaire-trésorier
